



LETTRE MENSUELLE
de la section syndicale CFE-CGC
Groupe Gfi Informatique
<http://cfecgc-gfi.fr>
cgcgfi@free.fr / tél 06 83 09 41 92

Sommaire	
page 1	mise en place du CSEC
pages 2/3	les élus CFE-CGC dans les CSE et le CSEC
page 4	élections CSE hors UES / CSE Gfi Info IDF
page 5	salaires/ Participation / Rhône-Alpes
page 6	retraite/Prévoyance des cadres
page 7	agenda
page 8	coordonnées

Contacts en page 8

N° 240 – 30 Septembre 2019

*** CCE :**

Comité Central d'Entreprise

**** CSEC :**

Comité Social et Economique Central

Commissions spécialisées du CSEC :

- commission économique,
- commission formation,
- commission égalité professionnelle,
- CSSCT centrale (Commission Santé Sécurité Conditions de Travail),
- commission aide au logement

Le CCE *est mort ...
vive le CSEC **!

Jusqu'au 11 septembre 2019, sous l'ancien régime, celui des Comités d'Entreprise, le CCE était l'instance sommitale de la représentation du personnel dans l'UES Gfi (UES = Gfi Informatique + Gfi Progiciels, soit environ 9700 salariés en France), émanation des 8 CE.

Dans le nouveau régime résultant des Ordonnances Macron de 2017, dont l'un des buts avoués est d'affaiblir la représentation du personnel dans les entreprises, 8 CSE (7 CSE régionaux pour Gfi Informatique, 1 CSE national pour Gfi Progiciels) ont été élus au cours du 1^{er} semestre 2019 : il restait donc à installer le pendant du CCE, à savoir le **CSEC**.

Ce fut fait le 11 septembre 2019.

Rien de nouveau sous le soleil ? Si, tout de même !

Les **CSE** ayant perdu toutes les prérogatives des **CE** notamment dans le domaine économique (la nomination des « RRH », Responsables de Ressources Humaine, en qualité de Présidents des CSE à la place des patrons opérationnels en dit long sur la volonté de la Direction de **taire la réalité économique de terrain !**) et de la formation professionnelle, c'est le **CSEC** qui les assume désormais.

Mais cette instance ne se réunissant que 4 fois par an, sauf événement majeur, **la réactivité des élus du personnel face à des problématiques qui pourraient surgir et impacter l'emploi sera considérablement amoindrie, hélas !**

Pour autant, **tous les élus du CSEC** (désignés en amont par leurs CSE respectifs) s'engagent à faire preuve de **la plus grande vigilance** par tous les moyens à leur disposition (en particulier via les commissions spécialisées^{***}) **pour anticiper au plus tôt, des situations qui pourraient se révéler défavorables aux salariés** (exemples : la chute des effectifs observée ces derniers mois et l'absence de toute explication par la Direction, sur l'avancement du plan stratégique BOOST 2020 qui entre déjà dans sa dernière ligne droite, sont des signes inquiétants).

La commission économique a déjà fixé sa 1^{ère} réunion au 21 octobre 2019 : ce sera l'occasion, avec l'appui du Cabinet d'Expertise comptable du CSEC, d'effectuer un tour d'horizon économique global pour apprécier l'état de santé réel de l'entreprise, et, le cas échéant proposer au CSEC des actions à entreprendre en défense des intérêts des salariés.

Le CSEC est en ordre de marche pour affronter les 4 années du mandat qui l'attend : son changement de majorité syndicale au profit de **l'alliance CFDT/CFE-CGC/CFTC** imposera aux élus de travailler en concertation, un changement salutaire par rapport aux années précédentes tant l'hégémonie de SUD (devenu Solidaires) était contreproductive !



Les CSE de Gfi Informatique

CSE NORD
Lille



Brigitte Duriez
Lille



François Lasne
Lille



CSE EST
Metz, Nancy, Schiltigheim, Belfort, Troyes



Benoît Wenk
Metz

CSE Méditerranée
Sophia Antipolis, Aix en Provence, Montpellier



Guy Dechelette
Sophia Antipolis

CSE Grand OUEST
La Chapelle Sur Erdre, Rennes, Semoy, Niort, Caen, Brest, Lannion, Le Mans, Sevremoine, Tours



Pascal Houssin
La Chapelle



Marie-Jeanne Diwouta
Le Mans



Michel Gaudron
Semoy

CSE Rhône-Alpes
Lyon, Meylan, St Chamond, Clermont-Ferrand



François Lecluse
Lyon



Eric Braillon
Lyon



Bruno Mazale
St Chamond



Patrick Pressiat
Lyon



CSE Île-de-France
Saint Ouen, Clichy, Meudon, Courbevoie, Nanterre



Olivier Maulmy



Valérie-Carole Conte



Ludovic Boullin



Daniel Esse



Michaela-Louisa Alexandrescu



Andrew Cairns



Bruno David



Katia Lespine



Le CSE de Gfi Progiciels

Saint Ouen - Montpellier - Lyon - Orthez - La Défense - Reims - Chauray - Nîmes - Dijon - Gradignan - Toulouse - Tarbes - Aix en Provence - Vienne - Metz - Albi - Aubagne - Nancy - La Chapelle Thouarault - Saint Herblain



Alina Tortochaut
Saint Ouen



Alain Jankowski
Lyon



Audrey Powietrzynski
Metz



Frédéric Bonneaud
Albi



Daniel Aknine
Nancy



Anne Goepfert
La Défense



Alexandre Zanoun
La Défense



François Schuster
Metz



Bertrand Kloster
Metz



André Nèble
Montpellier



Roger Richermoz
Lyon



Thierry Tarda
Saint Ouen



Alexandre Roggenstein
Montpellier



Véronique Moulin
Lyon



Thierry Merloz
Lyon

Le CSE Central (CSEC)

François Lecluse (Gfi Info Rhône-Alpes) : Secrétaire adjoint,  , membre des commissions Formation, Egalité professionnelle , Aide au logement, ARTT(Aménagement et Réduction du Temps de Travail).

Katia Lespine (Gfi Info IDF):  , membre des commissions Économique, Egalité Professionnelle, , Participation.

Brigitte Duriez (Gfi Info NORD) : membre des commissions Aide au logement, Mutuelle/Prévoyance.

Ludovic Boullin (Gfi Info IDF) : représentant du CSEC à l'AG de Gfi Informatique.

Alina Tortochaut (Gfi Progiciels) : membre de la commission Économique

Daniel Esse (Gfi Info IDF) : représentant syndical à la CSSCT  . membre de la commission Aide au logement

Bertrand Kloster (Gfi Progiciels) : membre de la commission ARTT.

Olivier Maulmy : représentant syndical auprès du CSEC

Divers Faits...



Mise en place des CSE dans 3 filiales hors UES : Edigitalis, Gfi Conseil et Intégration de Solutions, Business Document

D'ici au 31/12/19, toutes les entreprises de plus de 11 salariés devront avoir mis en place leurs CSE.

C'est le cas de 3 filiales de Gfi en dehors de l'UES à savoir ; **Edigitalis, Gfi Conseil et Intégration de Solutions (Gfi CIS), Business Document** .

Ces 3 entreprises comportent chacune, un **effectif légèrement inférieur à 50 salariés**. Les Protocoles d'Accord Préélectoraux (PAP) qui fixent le nombre de sièges à pourvoir, le quota d'heures de délégation et les dates des opérations de vote seront négociés le 30 septembre par les organisations syndicales. **Le 1^{er} tour pourrait avoir lieu le 18 novembre 2019.**

Pour la **CFE-CGC** il s'agira de défendre la **mise en place de 4 Titulaires et 4 Suppléants avec 18H de délégation mensuelles par titulaire** car le développement de ces entités les fera certainement franchir le seuil de 50 salariés d'ici 4 ans (à défaut les textes prévoient seulement 2 titulaires et 2 suppléants avec 10H de délégation mensuelles par Titulaire).

La **CFE-CGC** encourage les salariés de ces structures à prendre contact avec nos représentants afin de préparer dès à présent les listes de candidats ! Nous leur apporterons toute notre aide et notre soutien, et partagerons avec eux notre expérience en mettant à leur disposition les moyens de notre infrastructure syndicale !

Prestation du CE Gfi Informatique IDF pour l'emploi d'une personne à domicile : conditions d'accès élargies

Contrairement à ce qui était écrit sur le site WEB du CSE Gfi Informatique IDF, l'accès à la participation du CSE aux frais engagés par un salarié lorsqu'il fait appel à un travailleur à domicile, ne dépend pas du mode de rémunération choisi.

Qu'il s'agisse de CESU ou d'un versement direct, la prestation du CSE peut être sollicitée sous la condition de présenter un justificatif de paiement et des vérifications d'usage par le CSE .

Les élus **CFE-CGC** ont demandé que le site WEB du CSE soit corrigé au plus vite afin qu'un large panel de salariés puissent en bénéficier.

N'hésitez pas à transmettre votre dossier rapidement pour bénéficier d'une prise en charge partielle des sommes que vous auriez engagées en 2019 !

Stop au blocage de la Direction sur la durée des réunions du CSE Gfi Informatique IDF !

Le Président du CSE de Gfi Informatique IDF refuse de tenir les réunions mensuelles du CSE sur une journée entière, au contraire de la pratique observée dans les autres CSE.

Les élus **CFE-CGC** rappellent que le déroulement de la réunion doit laisser à l'instance le temps nécessaire pour dérouler sereinement l'ordre du jour en instaurant un dialogue et des échanges de qualité ce qui n'est **pas compatible avec un format d'une simple demi-journée ...par mois !**

La Direction craindrait-elle un approfondissement des sujets ? Aurait-elle des choses à cacher aux représentants du personnel ?

Divers Faits (suite)

Participation des salariés aux bénéfices 2018 : M Le PDG, rendez aux salariés les 800K€ que vous leur avez subtilisés par effet « TUP » !

Annoncée dans notre lettre **n°230 datée du 30/11/18**, puis reprise systématiquement dans les suivantes, cette exigence légitime n'a toujours pas reçu de réponse de la Direction, **un an après !**

Les réorganisations internes du Groupe Gfi (TUP = fusions de filiales hors UES dans Gfi Informatique et Gfi Progiciels) ne sauraient se faire en tondant les salariés, déjà fortement mis à contribution pour accélérer le développement du Groupe tel que souhaité par l'actionnaire unique, le Qatar Mannai.

L'information, récemment reprise par la presse, met un coup de projecteur sur les pratiques sociales réelles de l'entreprise.

Le dossier n'est pas clos, et nous continuerons de dénoncer cet état de fait, tant qu'une solution n'aura pas été trouvée !

Message à l'intention des salariés qui n'ont pas été augmentés depuis 5 ans et plus : l'engagement pris par la Direction vous a-t-il été appliqué ?

Fin 2018, lors des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) portant sur 2019, la Direction s'était engagée à réserver une enveloppe destinée spécifiquement aux salariés non augmentés depuis 5 ans et plus.

En soi, le simple fait que de telles situations puissent exister est scandaleuse : elle est malheureusement révélatrice de l'impéritie de l'entreprise dans le domaine social et de son manque de considération à l'égard des salariés, pourtant reconnus comme « *sa plus grande richesse* »

Néanmoins, sur pression des Organisations syndicales parmi lesquelles la **CFE-CGC** une enveloppe supplémentaire d'augmentations devait leur être attribuée spécifiquement en 2019.

Si vous faites partie de cette population cible et que, suite au dernier comité salaire de l'année, le 24 septembre 2019, vous n'avez toujours pas été augmenté, **prenez contact avec vos représentants CFE-CGC afin qu'ils interviennent sans délai auprès de la Direction et qu'elle tienne son engagement à votre égard !**

Alerte **rouge en Rhône-Alpes : la situation perdure et le déficit se creuse !**



Les résultats économiques à fin août ne font pas état d'une tendance au redressement. On est désormais dans une situation de plongée en eau profonde !

Jusqu'où la région descendra-t-elle ?

Si l'exécution conforme du budget 2019 n'est plus qu'un lointain souvenir, **le niveau de production 2019 comparé à celui des années précédentes est en forte régression**. C'est très alarmant !

La Direction doit présenter un plan d'action crédible et les moyens associés pour retrouver la confiance !

Pas question que les salariés paient les pots cassés d'une situation largement prévisible face à laquelle, les représentants du personnel avaient tiré le signal d'alarme depuis 2018.

S'il y a de nouveau un pilote dans l'avion après le limogeage de l'ancien Directeur de région en début d'année, **il faudrait qu'il démontre très rapidement qu'il est en capacité de redresser la trajectoire de la région !**

Divers Faits (suite) : informations nationales

Le rideau de fumée est maintenu sur la réforme des retraites

Reprenant les préconisations du rapport Delevoye, le Premier ministre a ouvert devant le CESE l'acte II du quinquennat en matière de réforme des retraites.

Les éléments de langage de cette rentrée étaient présents : « *plus d'écoute, plus de dialogue* ». Avec, à l'appui, l'annonce d'une nouvelle phase de concertation, non seulement avec les partenaires sociaux, mais aussi en consultant directement les Français.

Le gouvernement souhaite reprendre l'esprit du grand débat du printemps dont il est visiblement satisfait, même si nos concitoyens seraient bien en peine de citer quelques mesures reprises de leurs propositions.

Pour la **CFE-CGC**, l'énoncé de généralités lénifiantes ne saurait dissimuler les enjeux d'une réforme dont on voit bien aujourd'hui que l'objectif est de **reculer l'âge de départ à la retraite tout en pesant sur le montant des pensions.**

Il est clair que la réforme proposée consiste en une étatisation totale du système de retraite permettant au gouvernement de faire des pensions une variable d'ajustement des finances publiques.

Il faudra bien que les masques tombent et que chaque salarié, fonctionnaire ou agent d'un régime spécial puisse comparer la situation que serait la sienne dans le système projeté avec celle résultant de leur actuel régime, tant pour ce qui concerne le montant de la pension que l'âge de départ en retraite.

C'est en ayant à l'esprit ces réalités concrètes que la **CFE-CGC** prendra position lors de la concertation qui (re)commence.

Pérenniser la prévoyance des cadres et assimilés

Qu'est-ce que le dispositif prévoyance pour les cadres et assimilés ? La naissance de la CGC a permis, avec la convention collective nationale de 1947, d'instaurer une double protection pour les cadres et assimilés : **un régime de retraite complémentaire (l'Agirc) et un régime de prévoyance.**

Ce dernier a un caractère collectif et obligatoire. Son financement est à la charge exclusive de l'employeur. La cotisation, fixée à 1,5 % de la tranche A, est affectée en priorité (0,76 %) à la couverture du risque décès. Le surplus est affecté aux garanties incapacité et invalidité. **Le dispositif prévoit une pénalité à la charge de l'employeur en cas de manquement à cette obligation, lors du décès du bénéficiaire.** Les ayants droit peuvent dès lors réclamer une compensation financière.

Depuis la fusion de l'Agirc et de l'Arrco au 1^{er} janvier 2019, la situation est complexe. La CFE-CGC se bat pour que la prévoyance soit pérennisée de façon obligatoire et que les garanties soient fléchées vers la prévoyance lourde : décès, incapacité et invalidité. Historiquement, la prévoyance des cadres a été un moteur pour les non cadres qui ont pu, eux aussi, en bénéficier. Il faut conserver cette locomotive au risque d'être confronté à un nivellement par le bas au nom d'un égalitarisme pour tous.



Agenda : septembre 2019 / octobre 2019

Cela s'est passé en septembre :

4 septembre : réunion extraordinaire de la commission paritaire (Direction/Syndicats) sur le projet d'accord relatif à l'exercice du droit syndical

Alors que le sujet avait été clos de manière très abrupte par la Direction lors de la séance du 23 juillet, la réunion extraordinaire de la commission, en urgence, le 4 septembre pouvait être **la preuve que la Direction avait peut-être enfin entendu raison !**

En effet, dans le projet de texte qui organise les moyens des délégués syndicaux pour assumer leurs missions auprès des salariés, **subsistait une « scorie » de taille :** l'interdiction formelle et écrite pour les seuls délégués syndicaux de tout déplacement en voiture dépassant 50km (!) et/ou 1H30 (!)...au motif de la sécurité. Ce qui avait cependant pour conséquences :

1 d'empêcher les délégués syndicaux d'optimiser leurs déplacements dans les 50 agences réparties sur tout le territoire national et donc les rendre incompatibles avec le nombre limité d'heures de délégation dont ils disposent !

2 de placer les délégués syndicaux en situation de faute si, par la force des choses, ces limites étaient franchies, avec son cortège d'ennuis potentiellement graves en cas d'accident !

La politique de déplacement en vigueur dans le Groupe Gfi, tout en prenant parfaitement en compte la sécurité des salariés (notamment en priorisant les transports en commun) ne leur impose pas pour autant, lorsqu'un trajet en voiture doit être effectué, des limites aussi basses et, disons-le franchement, totalement inadaptées à la réalité de terrain !

D'ici à conclure qu'il y aurait discrimination vis-à-vis des délégués syndicaux, il n'y a qu'un pas. La **CFE-CGC**, en séance, l'avait clairement soupçonné mais **la Direction s'était obstinée à maintenir cette clause, contre tout bon sens et sans la moindre argumentation.**

Malheureusement la Direction persiste et finalement signe avec SOLIDAIRES et la CFTC, un texte qui entrave les déplacements des délégués syndicaux et donc la réalisation de leurs missions !

Comprenez qui pourra !

La **CFE-CGC** ne restera pas les bras croisés face à cette disposition aberrante et mènera les actions nécessaires pour la faire tomber ! *à suivre*

11 septembre : 1ère réunion du CSEC (Comité Social et Economique Central) remplaçant le CCE (Comité Central d'Entreprise)

Le CSEC est une **instance-clé** (cf page 1) car c'est elle qui, présidée par le PDG, sera informée notamment de la stratégie de l'entreprise, de sa situation économique, ainsi que de la politique de la formation, donc de l'évolution des emplois ; **tous ces sujets étant désormais absents des réunions des 8 CSE par application des Ordonnances Macron de 2017.**

Le CSEC est désormais en place et les commissions sont constituées : économique, formation, égalité professionnelle, aide au logement, SSCT.

Les dossiers sont nombreux et il y a du pain sur la planche ! La CFE-CGC qui compte 8 représentants prendra toute sa part dans les travaux à venir.

Prévisions pour octobre :

Le 8 octobre : réunion de la commission de suivi de l'accord sur les astreintes du 30 janvier 2018

En raison de l'hétérogénéité des systèmes de gestion de Gfi, la Direction n'avait pas réussi, lors de la réunion de juillet, à transmettre les données attendues. Elle s'était alors engagée à les fournir en octobre : analyse par salarié de la durée totale des astreintes, de leur répartition sur l'année, du respect du volontariat et du montant financier total. *A suivre*

Les 9 et 10 octobre : congrès national de la CFE-CGC

Tous les 3 ans la **CFE-CGC renouvelle ses instances dirigeantes nationales.** C'est l'occasion d'échanges très riches parmi les militants, sur tous les dossiers sociaux d'actualité; bilan de la mandature 2016-2019 et projets pour l'avenir. Dans un contexte où le personnel d'encadrement observe chaque jour des coups de boutoir dans son statut social (exple : baisse des indemnités chômage, érosion des pensions de retraite ...), il est plus que jamais nécessaire que la **CFE-CGC, syndicat historique des Cadres et de l'Encadrement** se donne les moyens de défendre leurs droits âprement conquis au fil de dizaines d'années de luttes.

Le 16 octobre : 1ère réunion NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) pour 2020

La loi oblige l'employeur à négocier chaque année sur les évolutions salariales (entre autres sujets). Gfi s'y plie donc ! Mais jamais, depuis 10 ans au moins, un accord n'a pu être trouvé avec les syndicats. Obligation de négocier mais pas obligation de conclure, tels sont les textes !

Alors que l'actionnaire continue, années après années, d'être bien rémunéré, les salariés ne sauraient admettre d'être oubliés dans le partage de la valeur créée (un exemple : la suppression scandaleuse de toute Participation au titre de 2018 et suivantes !).

La **CFE-CGC attend un sursaut de la Direction dans un contexte de chute généralisée des effectifs particulièrement inquiétante.** *à suivre*

Le 21 octobre : 1ère réunion de la COMECO (Commission Economique du CSEC)

Installée le 11/09/19, la COMECO composée de : **Chantal Murat** (Gfi Info Nord, CFDT), **Katia Lespine** (Gfi Info IDF, CFE-CGC), **Jean-Paul Portoferri** (Gfi Info Nord, CFDT), **Bertrand de Beaulieu** (Gfi Info IDF, CFTC) et **Alina Tortochaut** (Gfi Progiciels, CFE-CGC), n'a pas perdu de temps pour démarrer ses travaux avec l'appui de son Cabinet d'expertise comptable : ADECO Expertise.

Au programme : analyse de la **stratégie de l'Entreprise** (le fameux plan BOOST 2020 dont tout le monde parle sans que jamais la Direction ne communique l'avancement des 34 plans d'actions pourtant mis en place !), situation économique et **bilan de la politique sociale et de formation.**



Prenez contact avec vos représentants CFE-CGC !

Alina TORTOCHAUT	Délégué Syndical Central UES	☎ 06 83 09 41 92
Gfi Informatique		
IDF	Olivier MAULMY Katia LESPINE Ludovic BOULLIN Bruno DAVID	☎ 06 74 14 53 45 ☎ 06 49 57 18 48 ☎ 06 76 28 46 99 ☎ 06 60 99 28 16
EST	Benoît WENK	☎ 06 61 13 11 93
OUEST	Pascal HOUSSIN	☎ 06 98 38 41 55
NORD	Brigitte DURIEZ	☎ 07 60 14 82 33
RHONE-ALPES-AUVERGNE	François LECLUSE	☎ 07 80 02 68 59
MÉDITERRANEE	Guy DECHELETTE	☎ 06 74 14 53 45
SUD OUEST	Alina TORTOCHAUT	☎ 06 83 09 41 92
Gfi Progiciels		
Lyon Tangram ex-Ordirope	Alain JANKOWSKI	☎ 06 06 43 94 60
Saint Ouen	Alina TORTOCHAUT	☎ 06 83 09 41 92
Metz	Bertrand KLOSTER	☎ 06 23 83 03 50
Montpellier	André NEBLE	☎ 06 83 09 41 92
La Défense ex-ITN	Anne GOEPFERT	☎ 06 83 09 41 92
Nancy-Dijon	Daniel AKNINE	☎ 06 73 37 55 76
Hors UES		
METAWARE	Gilles ROLLAND DE RENGÉRVÉ Najib EL CADI	☎ 06 09 10 04 62 ☎ 06 62 16 95 08
ADDSTONES	Vinh Bao NGUYEN	☎ 06 41 73 23 56

<http://www.cfecgc-gfi.fr>



Alina Tortochaut
Port : 06 83 09 41 92

cgcgfi@free.fr



Vous aussi, rejoignez la CFE-CGC !

Adhérez en ligne :

<http://www.fieci-cfecgc.org/rejoignez-nous/>

